



# GROUPE PEDESTRE ANGEVIN

- Affilié à la F.F.R.P. -

**5 rue Guérin  
49100 ANGERS**

-----

Association régie par la loi de 1901  
Déclaration à la Préfecture le 29 juin 1972  
Agrément Jeunesse et Sports n°49S654 du 13 mai 1998

**le Vendredi**  
Permanence de 17 h 30 à 19 h  
Salle n°6 - ☎ 02 41 34 60 19

## DEMANDE D'ADHESION

Je soussignée :

Nom Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ code postal \_\_\_\_\_

Téléphone fixe \_\_\_\_\_ Téléphone portable \_\_\_\_\_

e-mail \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Sexe \_\_\_\_\_

Comment avez-vous connu le GPA : site internet, flyer, connaissances, OMS, autres .....

### **Demande à adhérer à l'association Groupe Pédestre Angevin**

Fédérée sous le numéro 00762

TYPE DE LICENCE \_\_\_\_\_ ABONNEMENT A PASSION RANDO

Ainsi que les autres membres de ma famille :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	SEXE
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

J'ai noté que la loi 84610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents, et de délivrer une licence à tous les membres randonneurs.

Je reconnais qu'il m'a été remis un formulaire précisant les formalités à accomplir en cas d'accident.

En outre, je déclare être en bonne condition physique, ne pas suivre de traitement médical pouvant m'interdire la randonnée pédestre, notamment en montagne et je m'engage également à être convenablement équipé pour les activités auxquelles je participerai.

Je joins à la présente, un certificat médical attestant de la non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature

(tournez S.V.P.)

## DEMANDE D'ADHESION AU G.P.A.

Un règlement de sécurité (art.16) est remis à chaque adhérent, l'adhésion au GPA en vaut l'acceptation.

### REGLEMENT DE SECURITE

  **ENCADREMENT** : L'organisateur de la randonnée est en tête du groupe. Les participants ne doivent pas le précéder. Un adjoint est en queue du groupe.

  **METEO** : L'organisateur peut décider de modifier l'itinéraire ou d'annuler la randonnée suivant les conditions météo.

  **ABANDON** : Les participants qui quittent le groupe le font sous leur responsabilité et doivent en avvertir les organisateurs.

  **FAMILLE** : Les parents sont responsables du comportement de leurs enfants.

  **ROUTE** : Le cheminement, en groupe, se fait à droite sur la berme et jamais à plus de deux de front.

Les traversées de route se font sous la protection des porte-drapeaux amont et aval. Ils autorisent ou interdisent la traversée en fonction du trafic.

  **EQUIPEMENT** : Chaussures à tige haute et semelle crantée épaisse, coupe-vent imperméable, sac à dos, gourde.

  **ACCEPTATION** : L'adhérent reconnaît avoir reçu un exemplaire du règlement de sécurité.

Il s'engage à prendre la licence FFRP, l'assurance responsabilité civile et accidents corporels.

Il joint à la présente, un certificat médical attestant de la non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre.

---

NOM et Prénom de l'adhérent

La Présidente  
A. GATEAU

.....  
(Lu et Approuvé)

.....  
Signature